

PRÉAVIS N° 52/2017

AU CONSEIL COMMUNAL

Réaménagement du chemin des Tines et du chemin du Couchant / des Saules

Demande de crédits d'études de CHF 50'000.- TTC et CHF 49'400.- TTC

Déléguée municipale : Mme Roxane Faraut Linares

1^{re} séance de la commission

Date	Mercredi 16 août 2017 à 19h15
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N° 1

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

La réalisation du quartier des Jardins du Couchant et de l'établissement scolaire du Couchant permettra d'accueillir environ 900 nouveaux habitants et 180 emplois. La prochaine construction de l'écoquartier du Stand, planifiée en 2010 d'une part et de l'établissement médico-social (EMS) d'autre part, permettra d'accueillir 330 nouveaux résidents ainsi qu'une soixantaine de lits en 2019. Au total, l'ensemble de ces quatre développements générera environ 1'230 nouveaux habitants et près de 200 emplois.

L'objectif du projet qui vous est présenté aujourd'hui est d'assurer un accès de qualité à tous les usagers de ces nouveaux quartiers, en réaménageant l'accès à ces nouveaux développements ; des études de faisabilité pluridisciplinaires ont été menées pour le chemin des Tines ainsi que pour le chemin du Couchant, rebaptisé chemin des Saules du côté de la route de Divonne. Par ailleurs, nous proposons à votre Autorité de profiter de ces travaux pour améliorer l'aménagement actuel des chemins des Tines et du Couchant / des Saules.

Les projets définitifs des deux chemins seront coordonnés avec ceux des aménagements extérieurs établis par les mandataires des quatre projets de construction de bâtiments, tant sur les aspects techniques que sur les aspects paysagers, dans l'optique de construire des dessertes de quartier intégrées qui favorisent toutes les mobilités.

Ces projets permettront de dimensionner l'infrastructure routière, de traiter toutes les questions d'aménagements telles que la superstructure, le stationnement, le mobilier urbain, l'éclairage public et le traitement paysager tout en y intégrant le passage des transports publics (au chemin des Tines).

Dans le but de coordonner au mieux la construction des bâtiments et leur accès, il est nécessaire d'étudier ces réaménagements dans les meilleurs délais. Le présent préavis demande le crédit d'études qui permettra d'établir le projet définitif ainsi que la demande d'autorisation selon la Loi cantonale sur les routes et de mener les appels d'offres publics afin de définir les conditions d'exécution. Au terme de ces études, une demande de crédit de réalisation vous sera présentée pour chacun des deux projets.

2. Contexte

2.1 Chemin des Tines

Une demande de crédit d'études de l'aménagement du chemin des Tines a été soumise à votre Conseil en 2014 (préavis N° 191/2014) qui n'a pas souhaité accorder ce crédit. Le rapport de la commission relevait que la Municipalité avait fait preuve d'anticipation dans ce projet en souhaitant le développer parallèlement au quartier du Stand :

« Il est à remarquer que nous félicitons la Municipalité de ne pas avoir attendu que les constructions soient finies dans ce quartier pour proposer un projet. » (extrait du rapport de la commission).

Aujourd'hui nous proposons à votre Autorité de relancer ce projet, de manière à fixer et à coordonner les éléments essentiels de cet aménagement urbain.

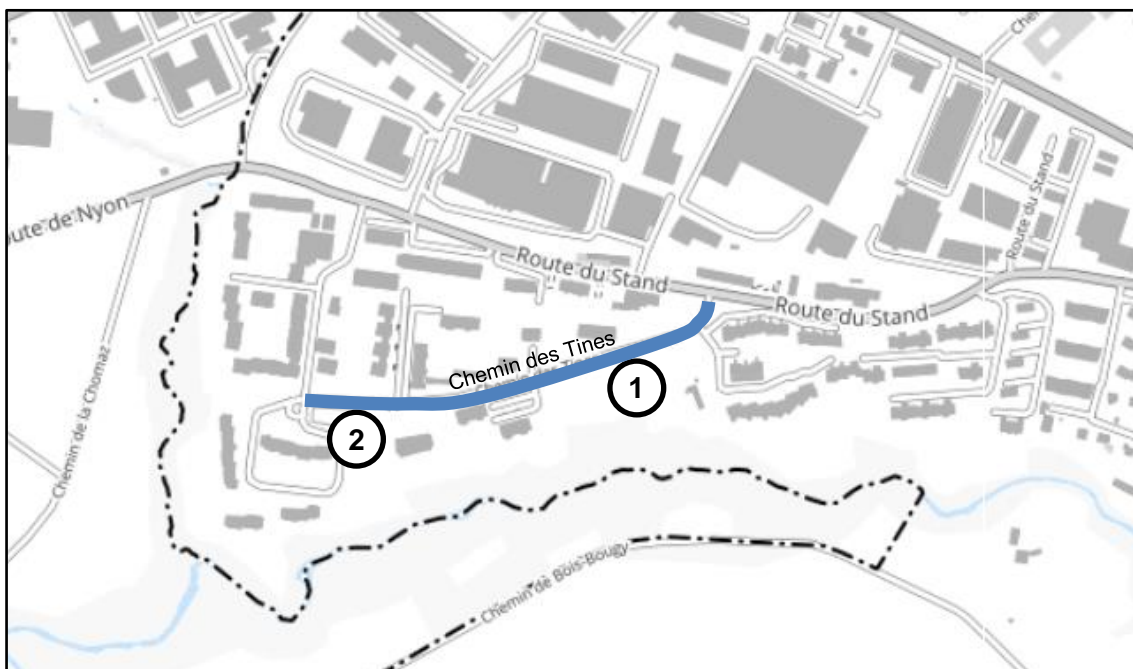
NYON · PRÉAVIS N° 52/2017 AU CONSEIL COMMUNAL

Le chemin des Tines est une desserte de quartier de niveau 2 selon la hiérarchisation définie par le concept de mobilité urbaine (CMU), dont les fonctionnalités principales sont de servir tant les déplacements en modes doux qu'en transport public en offrant sécurité et confort. Ce type de rue nous permet d'envisager un aménagement en zone 30.

L'étude sommaire de l'aménagement du chemin des Tines a été conduite en collaboration avec la CODHA pour l'écoquartier et la Fondation du midi pour l'EMS.

En effet, à court terme et à peu près aux mêmes échéances de réalisation, pour autant que les procédures suivent normalement leur cours, le chemin des Tines desservira les deux développements suivants :

1. L'écoquartier dans sa partie Est (parcelle n° 1071)
2. L'EMS "Les Tines" dans sa partie Ouest (parcelle n° 2448)



Dans le cadre de ce projet, il y a lieu de repenser l'aménagement du chemin des Tines afin de favoriser les déplacements à pied et à vélo en toute sécurité dans un espace public de qualité, tout en préservant le niveau de desserte pour le trafic motorisé individuel et des transports publics.

Ces réalisations sont l'opportunité de finaliser le maillage du réseau cyclable dans le secteur Tines-Boiron et d'améliorer les conditions de déplacement des piétons et des cycles jusqu'à la plateforme de la gare CFF (rapport municipal N° 166/2014 "Réseau cyclable de Nyons").

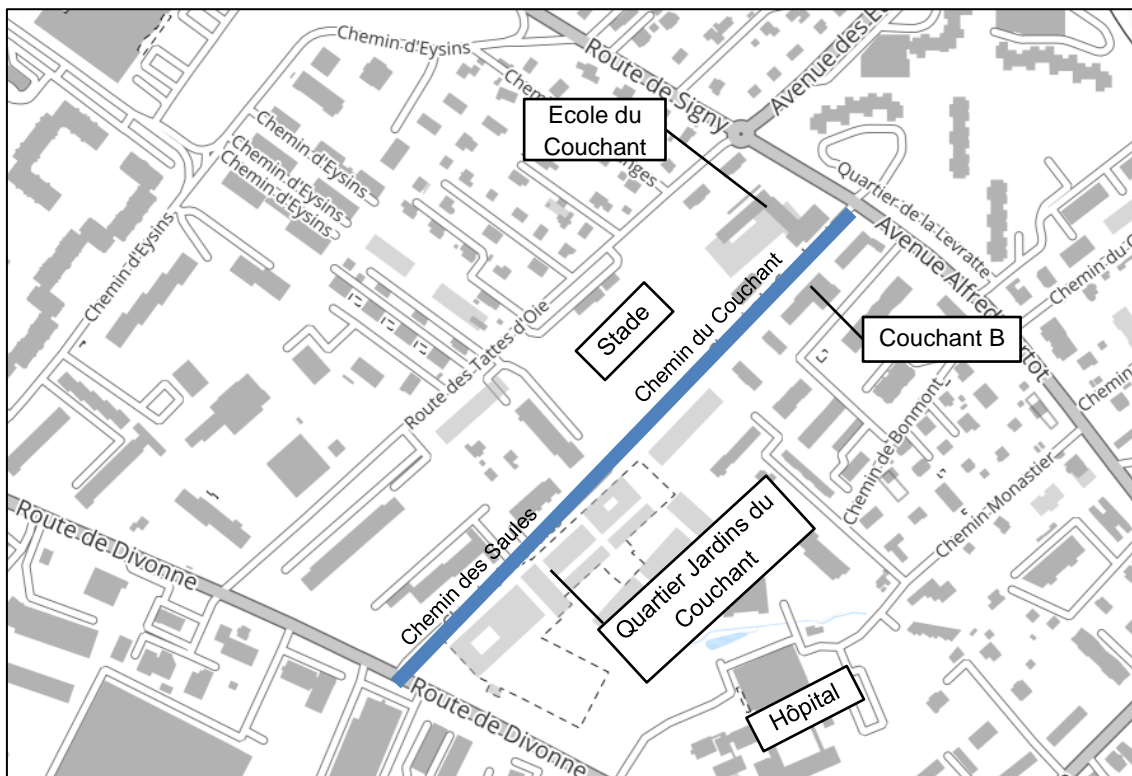
2.2 Chemin du Couchant / des Saules

La réalisation de l'important quartier des Jardins du Couchant ainsi que celle de l'école du Couchant ont été des éléments déclencheurs pour initier le projet de réaménagement de l'entier du chemin du Couchant / des Saules.

En terme de hiérarchie du réseau routier et selon le CMU, il s'agit d'une voie de desserte de quartier de niveau 2 (desserte fine), mais sans possibilité de transit entre l'avenue Alfred-Cortot et la route de Divonne.

Le chemin du Couchant / des Saules doit assurer le cheminement optimal des écoliers qui se rendent à l'école du Couchant depuis la route de Divonne ou les immeubles de part et d'autre du chemin.

Du point de vue foncier, le chemin du Couchant est implanté sur la parcelle n° 1686 propriété de la Commune de Nyon depuis août 2016. D'autres grandes parcelles communales le bordent : stade de Marans-Couchant et école du Couchant (parcelle n° 1455) et ancienne école du Couchant B sur la parcelle n° 1519.



3. Description des projets

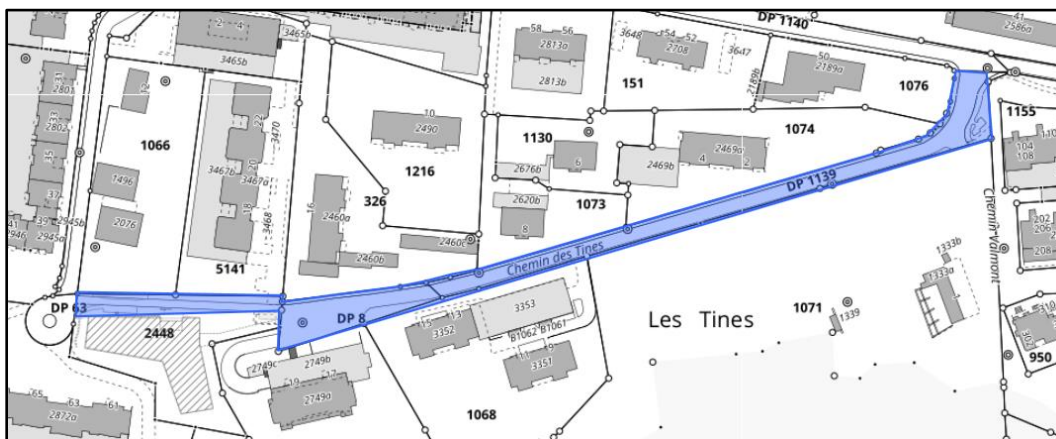
3.1 Chemin des Tines

L'objectif de l'étude du chemin des Tines est d'offrir un espace public convivial permettant la cohabitation des différents usagers et de créer un vrai espace partagé et arborisé.

Dans le cadre de cette étude de réaménagement, plusieurs mesures seront étudiées, comme le nombre de places de stationnement pour véhicules légers et une offre de stationnement pour vélos adaptée.

Avec le nouveau réseau de transport public urbain mis en fonction en décembre 2014, la ligne de bus reliant la gare de Nyon au terminus de Terre Bonne transite par le chemin des Tines à l'aller comme au retour. Il s'agira d'intégrer deux arrêts de bus. Le premier se situe après l'intersection de la route du Stand et du chemin des Tines et le second au droit de l'EMS.

Le périmètre d'étude du projet s'étend de la route du Stand jusqu'au chemin du Boiron. Il regroupe les domaines publics N° 8 et 1139 (voir plan ci-dessous).



3.2 Chemin du Couchant / des Saules

Le projet de réaménagement aura pour objectif de donner une unité à ce chemin par un traitement lui conférant une identité claire faisant le lien entre les différentes entités du quartier.

Durant l'étude du projet, les principes suivants seront appliqués à chaque mode de déplacement :

- Le projet devra redonner sa place au piéton dans l'espace rue. Le chemin sera donc requalifié en zone de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h), ainsi on donnera la priorité aux piétons par des aménagements attractifs et confortables pour leurs déplacements, notamment pour ce qui concerne le mobilier urbain et l'éclairage public. Un fort accent sera également mis sur les aménagements paysagers.
- Dans la hiérarchie du réseau cyclable, le chemin du Couchant / des Saules fait partie du réseau dit « maillé ». Cela signifie qu'il sera dédié au trafic local et que la majeure partie du trafic cycliste en transit est-ouest continuera d'emprunter la route des Tattes d'Oie qui appartient au réseau cyclable régional.
- Pour le trafic automobile enfin, la fonction de desserte fine de quartier sera maintenue. L'accès aux garages souterrains ainsi qu'aux espaces de stationnement extérieurs des immeubles sera donc garanti. Cependant, le transit entre la route de Divonne et l'avenue Alfred-Cortot sera autorisé uniquement pour les véhicules communaux.

4. Planning

4.1 Chemin des Tines

La réalisation du chemin des Tines sera coordonnée avec les travaux d'aménagements extérieurs des deux projets de construction. Pour autant que les procédures d'autorisation de l'écoquartier et de l'EMS se déroulent sans blocage, le planning intentionnel est le suivant :

Etablissement du projet définitif	automne 2017
Procédure d'autorisation	début 2018
Appel d'offres public	printemps 2018
Dépôt du préavis de demande de crédit de réalisation	été 2018
Travaux	printemps 2019

4.2 Chemin du Couchant / des Saules

Dans l'idéal, les travaux sur la partie ouest du chemin devraient être réalisés en été 2018, de façon à les terminer au moment de la livraison des derniers logements du quartier des Jardins du Couchant, prévue en automne 2018.

Le planning intentionnel pour ce projet est donc le suivant :

Etablissement du projet définitif	automne 2017
Appel d'offres public	début 2018
Procédure d'autorisation	printemps 2018
Dépôt du préavis de demande de crédit de réalisation	printemps 2018
Travaux	dès l'été 2018

5. Incidences financières

Les prestations par projet consistent à réaliser, l'avant-projet, le projet définitif, la demande d'autorisation et l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux.

Chemin des Tines

Honoraires ingénieur civil, et géomètre	CHF	45'000.-
Frais	CHF	1'300.-
Total (HT)	CHF	46'300.-
TVA 8 %	CHF	3'704.-
Total (TTC) arrondi à	CHF	50'000.-

Chemin du Couchant / des Saules

Honoraires ingénieur civil, architecte-paysagiste et géomètre	CHF	43'750.-
Frais	CHF	2'000.-
Total (HT)	CHF	45'750.-
TVA 8 %	CHF	3'660.-
Total (TTC) arrondi à	CHF	49'400.-

6. Aspects du développement durable

6.1 Dimension économique

6.2 Dimension sociale

Les réaménagements envisagés tant pour le chemin des Tines que pour celui du Couchant / des Saules ont aussi pour but d'apporter, au-delà de la seule fonctionnalité de la voirie, un espace de qualité qui favorise les rencontres des habitants des quartiers desservis à tout moment de la journée et de la semaine.

6.3 Dimension environnementale

Une desserte fine de quartier, que sont ces deux chemins, a certes pour fonction d'assurer l'accès direct aux logements, mais aussi de limiter ses impacts en cherchant à réduire les nuisances liés à la circulation (rejets polluants). Les aménagements devront par conséquent inciter les usagers à respecter le régime de vitesse exigé.

7. Conclusion

Pour le chemin des Tines, l'objectif de l'étude est d'assurer un accès de qualité à l'ensemble des habitants quel que soit leur mode de déplacement. Le réaménagement du chemin vise à offrir un espace public convivial permettant la cohabitation des différents usagers et de créer un vrai espace partagé et arborisé tout en y intégrant le transit des bus. Ce maillon du réseau cyclable dans le secteur Tines-Boiron favorise les conditions de déplacement des piétons et des cycles jusqu'à la plateforme gare CFF.

Pour le chemin du Couchant / des Saules, l'étude d'un projet de réaménagement se justifie par le développement du quartier des Jardins du Couchant ainsi que par la construction de la nouvelle école du Couchant. Le projet devra améliorer nettement la qualité de l'espace public en redonnant une unité à ce chemin et en favorisant l'espace piétonnier, non seulement devant l'école du Couchant, mais également sur l'entier du chemin avec pour corollaire un accès motorisé limité aux riverains et visiteurs.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 52/2017 concernant la demande de crédit nécessaire au financement des prestations d'ingénieurs pour l'étude du réaménagement du chemin des Tines et l'étude du réaménagement du chemin du Couchant / des Saules,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'étude du réaménagement du chemin des Tines ainsi qu'à l'étude du réaménagement du chemin du Couchant / des Saules ;
2. d'accorder un crédit de CHF 50'000.- pour le chemin des Tines, montant qui sera à porter en augmentation du compte N° 9143-20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans ;
3. d'accorder un crédit de CHF 49'400.- pour le chemin du Couchant / des Saules, montant qui sera à porter en augmentation du compte N° 9143-20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexe

- Tableau d'investissement

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 52/ 2017

Chemin des Tines, Ch. des Saules et ch. du Couchant

Date: Nyon le

29.05.2017

Demande de crédits de CHF 50'000.- TTC et de CHF 49'400.—TTC pour les études et les honoraires

Situation des préavis au 29.05.2017	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des préavis votés par le Conseil communal	29'025'473	50'380'112	23'536'763	140'743'407	39'200'329	6'525'490

Situation des emprunts au 29.05.2017	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Plafond d'emprunt selon préavis N°15/2016 adopté le 12.12.2016	225'000'000	225'000'000	225'000'000	225'000'000	225'000'000	360'000'000
Emprunts au 1er janvier	122'883'270	127'883'270	142'797'505	156'706'657	168'024'886	213'000'000
Evolution des emprunts durant la période +/-	5'000'000	14'914'235	13'909'152	11'318'229	44'975'114	15'000'000
Emprunts fin période/date du jour	127'883'270	142'797'505	156'706'657	168'024'886	213'000'000	228'000'000

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°15/2016)	30'000'000
Engagé	-10'515'799
Caution demandée	0
Disponible	19'484'201

Dépenses et recettes d'investissement	CHF	Estimation des dépenses d'investissements nets					2017-2021
		2017	2018	2019	2020	2021	
Descriptif/Libellé							
Honoraires pour études	99'400	30'000	69'400	0	0	0	99'400
Total de l'investissement	99'400	30'000	69'400	0	0	0	99'400

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
5	19'880	
	19'880	0

Financement du préavis	CHF
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunts	99'400
Total des besoins en financement	

Coûts d'exploitation	Libellé / années	Estimation des coûts d'exploitation					2017-2021
		2017	2018	2019	2020	2021	
Coût total d'exploitation		0	21'470	21'073	20'675	20'278	83'496
Intérêts en %	2.00%	0	1'590	1'193	795	398	3'976
Entretien		0	0	0	0	0	0
Amortissements		0	19'880	19'880	19'880	19'880	79'520
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes		0	0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation		0	21'470	21'073	20'675	20'278	83'496